



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2020
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Nombre de Conseillers :
en exercice : 33
présents : 31
Votants : 33

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué.

Date de convocation : 18 juin 2020

Date d'affichage : 18 juin 2020

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. ANNE, Mme BARRE, M. BORELY, M. BOULLANGER, Mme CORLAY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, M. EON, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, Mme KERVOELEN LAGUITTON, M. LAURENT, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PETITCOLLOT, M. PLEIGNET, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme THOMAS, Mme TURMEL, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : M. GUILLOUX (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme PHELIPPOT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

Secrétaire de séance : Mme Françoise GOBAILLE.

Après une allocution de Mme DAVID, conseillère municipale du groupe d'opposition et de M. SAVIGNAC, M. le Maire fait procéder au tirage au sort par voie informatique à partir de la liste électorale pour désigner la liste communale des jurés d'assises. La liste des 42 noms est lue en séance.

NOM D'USAGE	Prénom	NOM D'EPOUSE
ARTZNER	Franck	ARTZNER
BAYEC	Olivier Pierre-Marie	BAYEC
BIZEUL	Mael Jean Raymond	BIZEUL
BLOUZA	Sofiène	BLOUZA
BOSSARD	Antoine Nicolas Mael	BOSSARD
BOUETARD	Michel Emile Marie	BOUETARD
BREHIER	Regis Jacky Paul	BREHIER
GIGON	Pierrette Christine Yvonne Albertine	BRIAND
BUREL	Guy Eugène Michel	BUREL
CHATEL	Jean-Franck Yves Robert	CHATEL
CHEMIN	Julien Louis-Philippe Marie-Andrée	CHEMIN
COLLEU	Bertrand François Pierre	COLLEU
COLLEU	Jean-Luc	COLLEU
DAUBRAY	Sonia Dorothee	DAUBRAY
DELACROIX	Quentin Pierre Gaston Henri	DELACROIX
CYPRIEN	Nathalie Marie Dominique Daniele	DOURET
LEBEAU	Maria-Dolores	ESTEVEZ
GALLACIER	Michèle Suzanne Pierrette	FOUQUENELLE

BARBEDETTE	Annie Madeleine	GAUDIN
GLET	Stéphanie Marie-Annick Patricia	GLET
GONET	Jean Philippe André Louis	GONET
GUYOT	Michel Jean René	GUYOT
HELLEUX	Jean-Luc Charles André Mohamed	HELLEUX IDZINA
NICOLAS	Mireille Marie-Claude Inès Rachel Louissette	JARNO LEFRANC
	Françoise Angèle Agnès	LEPORCHER
MACE	Ludovic Jean Dominique Philippe	MACE
NASRI	Nadia Kherra	NASRI
DANIEL	Frédérique Annie Louise	NOGUES
VERMET	Sylvie Marie Louise	NOSLIER
PANNETIER	Jean-Bernard André Marie	PANNETIER
PIFFARD	Arthur Henri François	PIFFARD
POMMIER	Juliana	POMMIER
POTIER	Alain André	POTIER
POURADIER	Ombeline Agnès Marie	POURADIER
DUTEIL		DUTEIL
PRENVEILLE	Romane	PRENVEILLE
RAS	Emmanuel Cedric	RAS
RAULIN	Pascal Marc Henri	RAULIN
RAYNAUD	Bastien Paul Pierre	RAYNAUD
SURLEVE	Jean François Michel Yann Lucien Roger	SURLEVE WITH

M. le Maire constate que le quorum est atteint. Le Conseil municipal désigne Mme Françoise GOBAILLE comme secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire informe l'assemblée de la tenue probable d'un Conseil municipal le vendredi 10 juillet, en vue de la tenue des élections sénatoriales le 27 septembre 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL est informé par M. le Maire :

- Des délégations de fonctions des adjoints et des conseillers municipaux délégués.
- Du rapport d'observations définitives de la chambre régionale ses comptes sur la gestion de l'association Cesson Rennes Métropole Handball pour les exercices 2014 et suivants.
- Du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de Rennes Métropole, année 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL a ensuite délibéré sur les points prévus à l'ordre du jour :

D.1. CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

CREE A L'UNANIMITE les commissions municipales permanentes telles que présentées ci-dessous.

DECIDE A L'UNANIMITE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions.

DESIGNE A L'UNANIMITE les membres du conseil municipal suivants pour composer lesdites commissions.

PRECISE A L'UNANIMITE que la durée du mandat des membres des commissions est identique à celle du mandat des membres du conseil.

1. AFFAIRES GENERALES

Président	M. le Maire ou son Premier Adjoint en l'absence de M. le Maire	Groupe d'Opposition
Nombre de Conseillers municipaux <i>(elle se réunit avant chaque Conseil municipal et examine tous les dossiers qui ne sont pas de la compétence des autres Commissions d'instruction)</i>	majorité : 6 Françoise GOBAILLE Christophe MOORES Isabelle WYART Pierre EON Jean-Pierre BORELY Léone OLBRECHT	2 titulaires + 2 suppléants Titulaires : Claudine DAVID Jean-Claude RIBIERE Suppléants : Patrick ANNE Brigitte THOMAS

2. DEVELOPPEMENT DURABLE, CADRE DE VIE ET VOIRIE

Président	M. le Maire	Groupe d'Opposition
Nombre de Conseillers municipaux	majorité : 6 Yannick GABORIEAU Pierre EON Michel GOURSOLAS Gisèle EL DIB Gisèle BARRE Jean-Pierre BORELY	2 titulaires + 2 suppléants Titulaires : Patrick ANNE Jean-Claude RIBIERE Suppléants : Brigitte THOMAS Félix BOULLANGER

3. CULTURE

Président	M. le Maire	Groupe d'Opposition
Nombre de Conseillers municipaux	majorité : 6 Gwenaëlle DELPAL Christian PARISOT Léone OLBRECHT Gilles GUILLOUX Julie PETITCOLLOT Gisèle BARRE	2 titulaires + 2 suppléants Titulaires : Laurence LAGUITTON Brigitte THOMAS Suppléants : Claudine DAVID Patrick ANNE

4. PETITE ENFANCE, VIE SCOLAIRE, JEUNESSE, FAMILLE

Président	M. le Maire	Groupe d'Opposition
Nombre de Conseillers municipaux	majorité : 5 Béatrice LEGAULT Gwenaëlle DELPAL Christophe DECOURCELLE Alexandra ALCEDO CASTRO Jean-Pierre BORELY	2 titulaires + 2 suppléants Titulaires : Brigitte THOMAS Patrick ANNE Suppléants : Claudine DAVID Félix BOULLANGER

5. URBANISME et PATRIMOINE IMMOBILIER

Président	M. le Maire	Groupe d'Opposition
Nombre de Conseillers municipaux	majorité : 6	2 titulaires + 2 suppléants
	François-Eric GODEFROY Denis SCHNEIDER Françoise PHELIPPOT Pierre EON Pascal PELTIER Patrick PLEIGNET	Titulaires : Claudine DAVID Patrick ANNE Suppléants : Félix BOULLANGER Laurence LAGUITTON

6. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITES, LOGEMENT, HABITAT et PLH

Président	M. le Maire	Groupe d'Opposition
Nombre de Conseillers municipaux	majorité : 4	2 titulaires + 2 suppléants
	Françoise GOBAILLE Julie PETITCOLLOT Thioro CORLAY Alexandra ALCEDO CASTRO	Titulaires : Laurence LAGUITTON Félix BOULLANGER Suppléants : Claudine DAVID Brigitte THOMAS

7. FINANCES ET BUDGET

Président	M. le Maire	Groupe d'Opposition
Nombre de Conseillers municipaux	majorité : 5	2 titulaires + 2 suppléants
	Isabelle WYART Jean-Pierre BORELY Pierre EON Gisèle BARRE Thomas LAURENT	Titulaires : Claudine DAVID Jean-Claude RIBIERE Suppléants : Brigitte THOMAS Laurence LAGUITTON

8. SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

Président	M. le Maire	Groupe d'Opposition
Nombre de Conseillers municipaux	majorité : 5	2 titulaires + 2 suppléants
	Christian PARISOT Christophe DECOURCELLE Thomas LAURENT Gisèle BARRE Pierre EON	Titulaires : Brigitte THOMAS Laurence LAGUITTON Suppléants : Patrick ANNE Jean-Claude RIBIERE

9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Président	M. le Maire	Groupe d'Opposition
Nombre de Conseillers municipaux	majorité : 4	2 titulaires + 2 suppléants
	Pascal PELTIER Patrick PLEIGNET Jacqueline TURMEL Françoise PHELIPPOT	Titulaires : Patrick ANNE Félix BOULLANGER Suppléants : Brigitte THOMAS Jean-Claude RIBIERE

10. VIE CITOYENNE ET COMMUNICATION NUMERIQUE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Président	M. le Maire	Groupe d'Opposition
Nombre de Conseillers municipaux	majorité : 4	2 titulaires + 2 suppléants
	Jeanne FÉRET Thomas LAURENT Alexandra ALCEDO CASTRO Michel GOURSOLAS	Titulaires : Laurence LAGUITTON Félix BOULLANGER Suppléants : Claudine DAVID Jean-Claude RIBIERE

11. SECURITE, PREVENTION

Président	M. le Maire	Groupe d'Opposition
Nombre de Conseillers municipaux	majorité : 4	2 titulaires + 2 suppléants
	Christophe MOORES Gisèle EL DIB Pascal PELTIER Pierre EON	Titulaires : Claudine DAVID Félix BOULLANGER Suppléants : Laurence LAGUITTON Patrick ANNE

D.2. CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

CREE A L'UNANIMITE une commission d'appel d'offres permanente, compétente dans tous les cas sauf pour les procédures pour lesquelles le Conseil municipal déciderait de la création d'une commission ad hoc.

PROCEDE A L'UNANIMITE à la désignation des membres suivants (une seule liste candidate) :

- un président : le Maire (président de droit)
- 5 membres titulaires : Mme GOBAILLE, M. GABORIEAU, M. SCHNEIDER, M. BORELY, M. RIBIERE
- 5 membres suppléants : M. EON, Mme WYART, M. PARISOT, Mme LEGAULT, Mme DAVID

D.3. CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD HOC POUR LE CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL ET SPORTIF

CREE A L'UNANIMITE une commission d'appel d'offres ad hoc pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement culturel et sportif ZAC Les Pierrins.

PROCEDE A L'UNANIMITE à la désignation des membres suivants (une seule liste candidate) :

- un président : le Maire (président de droit)
- 5 membres titulaires : Mme GOBAILLE, M. GABORIEAU, M. SCHNEIDER, M. BORELY, M. RIBIERE
- 5 membres suppléants : M. EON, Mme WYART, M. PARISOT, Mme LEGAULT, Mme DAVID

D.4. CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

CREE A L'UNANIMITE une commission communale pour l'accessibilité.

DECIDE A L'UNANIMITE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission.

DESIGNE A L'UNANIMITE en qualité de représentant de la commune :

- Christophe MOORES
- Yannick GABORIEAU
- Pierre EON
- Patrick PLEIGNET
- Patrick ANNE

D.5. CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

CREE A L'UNANIMITE une commission communale des impôts directs.

DESIGNE A L'UNANIMITE les membres suivants :

- un président : le Maire ou l'adjoint délégué (président de droit)

Proposition de la majorité :

M. Georges GUILLARD
M. Etienne MASSOT
M. Jean-Marie ROBERT
M. Claude DANIEL
M. Christian THOMAS
Mme Marie-Claude BARDELLI
M. Maurice SOMSON
M. Yves HUBLOT
M. Serge GIBOIRE
Mme Annick ROCCA
M. Christophe FLATRES
M. Basile LANAU
Mme Christine GERLIER
M. Yves BARDELLI
Mme Marcelle BAILBLE
Mme Marie-Thérèse TRAVERS
M. Philippe GUILLAUMEUX
Mme Françoise DANIEL

Proposition de l'opposition :

M. Alain THOMAS
M. Alain LORVELLEC
M. Jean-François DAVID
M. Jean-Pierre MALABOEUF

D.6. CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

PROPOSE A L'UNANIMITE la désignation de trois contribuables pour participer aux travaux de la commission intercommunale des impôts directs : Mme Isabelle WYART, M. Alain THOMAS, M. Claude DANIEL.

D.7. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

FIXE A L'UNANIMITE le nombre de membres élus par le conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS à 8.

PROCEDE A L'ELECTION par bulletin secret après avoir constaté la candidature de deux listes.

La liste « Gobaille » a obtenu 27 voix (7 sièges) et la liste « Boullanger » a obtenu 6 voix (1 siège). Sont élus :

Maire et Président de droit : M. Jean-Pierre SAVIGNAC
Mme Françoise GOBAILLE
Mme Béatrice LEGAULT
Mme Julie PETITCOLLOT
Mme Thioro CORLAY
M. Christian PARISOT
M. Jean-Pierre BORELY
Mme Gwenaëlle DELPAL
M. Félix BOULLANGER

D.8. CREATION ET COMPOSITION DE DIVERS GROUPES DE TRAVAIL ET COMITES CONSULTATIFS

CREE A L'UNANIMITE les comités consultatifs, commissions consultatives et groupes de travail suivants.

DECIDE A L'UNANIMITE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des comités consultatifs, commissions consultatives et groupes de travail divers.

DESIGNE A L'UNANIMITE les membres du Conseil municipal et les personnes suivantes pour composer lesdites commissions :

Désignation	Composition	Sont désignés :
Comité consultatif de la restauration scolaire du 1 ^{er} degré public	- Maire président ou adjoint délégué - 3 représentants de la majorité - 1 représentant de l'opposition - Représentants du prestataire - Directeurs des écoles - Représentants des parents d'élèves	Présidente : Mme LEGAULT Mme ALCEDO CASTRO M. DECOURCELLE M. BORELY Mme THOMAS
Commission d'attribution des places de crèches	- Maire président ou adjoint délégué - 2 représentants de la majorité - 1 représentant de l'opposition	Présidente : Mme LEGAULT Mme GOBAILLE Mme PETITCOLLOT Mme THOMAS
Comité de pilotage du projet éducatif local	- Maire président ou adjoint délégué - 4 représentants de la majorité - 1 représentant de l'opposition - Représentant de l'EN - Directeurs des écoles - Représentants des parents d'élèves	Présidente : Mme LEGAULT M. BORELY Mme ALCEDO CASTRO M. DECOURCELLE Mme BARRE Mme THOMAS
Comité consultatif mairie/entreprises-commerces-artistes-libéraux	- Maire président - 4 représentants de la majorité dont (VP) - 1 représentant de l'opposition - Représentants de l'UCAL - Représentants des entreprises en zones d'activités et industrielles	Président : M. le Maire Vice-Président : M. PELTIER M. PLEIGNET Mme TURMEL Mme PHELIPPOT M. ANNE
Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) (D 2211-1 du CGCT D 132-7 à D 132-10-1 du CSI)	- Maire président - 5 représentants de la majorité - 1 représentant de l'opposition - Préfet (ou représentant) - Procureur (ou représentant) - Président du CD35 (ou représentant) - Services de l'Etat (désignés par le Préfet) - Représentants d'associations, organismes et établissements concernés (fixé par arrêté)	Président : M. le Maire M. MOORES Mme LEGAULT M. DECOURCELLE Mme GOBAILLE Mme FÉRET Mme LAGUITTON
Commission consultative du commerce non sédentaire (CCCNS) (arrêté municipal portant règlement général des marchés hebdomadaires communaux)	- Maire président ou élu référent - 4 représentants de la majorité (4 suppl) - 1 représentant de l'opposition (1 suppl)	Président : M. le Maire ou M. MOORES Mme PHELIPPOT M. PLEIGNET M. PELTIER Mme TURMEL M. ANNE Suppléants : Mme GOBAILLE Mme OLBRECHT Mme PETITCOLLOT M. EON M. RIBIERE

PRECISE A L'UNANIMITE que la durée du mandat des membres des comités consultatifs, commissions consultatives et groupes de travail divers est identique à celle du mandat des membres du conseil.

D.9. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

DECIDE A L'UNANIMITE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants excepté pour le SIMADE 35 (vote à bulletin secret).

DESIGNE A BULLETIN SECRET (33 voix) les conseillers suivants pour représenter la ville au SIMADE 35 :

Organismes	Nombre et qualité des représentants à désigner	Sont désignés :
Syndicat Intercommunal de soins infirmiers et de Maintien à Domicile Est 35 (SIMADE 35) : Comité syndical	2 représentants titulaires 2 représentants suppléants	Mme GOBAILLE Mme PETITCOLLOT Suppléantes : Mme LEGAULT Mme BARRE

DESIGNE A L'UNANIMITE les représentants suivants dans les différents organismes extérieurs cités dans le tableau ci-après :

Organismes	Nombre et qualité des représentants à désigner	Sont désignés :
Commission d'appel d'offres de la SPLA ViaSilva	1	M. SCHNEIDER
Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise (AUDIAR) : Assemblée Générale	1 représentant titulaire	M. SCHNEIDER
Conseil d'administration du Collège de Bourcchevreuil	2 délégués titulaires 2 délégués suppléants	Mme LEGAULT Mme ALCEDO CASTRO Suppléant : M. DECOURCELLE Mme EL DIB
Conseil d'administration du lycée Sévigné	1 délégué titulaire 1 délégué suppléant	Mme LEGAULT Suppléant : M. DECOURCELLE
Clic'Alliage Conseil d'Administration	1 titulaire 1 suppléant	Mme GOBAILLE Suppléante : Mme PETITCOLLOT
ADMR - correspondants de la Ville	3 représentants	Mme GOBAILLE Mme PETITCOLLOT Mme CORLAY
Conseil de la vie sociale du centre d'habitat "les Deux Rivières"	1 titulaire 1 suppléant	Mme GOBAILLE Mme PETITCOLLOT
Cesson Retraite Active : Conseil d'administration	2 représentants	M. PARISOT Mme BARRE
Comité de Jumelage membres du droit du Conseil d'administration	6 délégués (dont 1 Opposition)	M. SAVIGNAC M. PARISOT M. PELTIER M. GOURSOLAS Mme DAVID
Olympique Club Cessonais (OCC) : Comité de gestion	2 représentants titulaires	M. PARISOT M. LAURENT Suppléante : Mme BARRE
Correspondant Défense	1	M. MOORES
Comité national d'action sociale pour le personnel communal (CNAS)	1 représentant	M. SAVIGNAC

DESIGNE A L'UNANIMITE (6 abstentions) les représentants suivants pour représenter les organismes suivants :

Organismes	Nombre et qualité des représentants à désigner	Sont désignés :
SPLA ViaSilva	4 titulaires au CA 1 titulaire aux AG	Conseil d'Administration : Mme GOBAILLE M. SCHNEIDER M. GODEFROY M. PLEIGNET Assemblée générale : M. SCHNEIDER
Comité de pilotage ViaSilva	6	M. SAVIGNAC Mme GOBAILLE M. SCHNEIDER M. GODEFROY M. PLEIGNET M. EON

D.10. MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

FIXE A L'UNANIMITE (6 abstentions) le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe globale, aux taux suivants :

- Maire : 65% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Adjoints : 16,84% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Conseillers municipaux délégués : 5,92% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

MAJORE A L'UNANIMITE (6 abstentions) les indemnités du maire et des adjoints de 15% compte tenu de la qualité d'ancien chef-lieu de canton de la commune.

INDEMNISE A L'UNANIMITE (6 abstentions) les élus selon la répartition ci-dessus à compter de la date d'effet de la délégation de fonction.

REVALORISE A L'UNANIMITE (6 abstentions) automatiquement les indemnités de fonction en fonction de l'évolution du point d'indice.

INSCRIT A L'UNANIMITE (6 abstentions) les crédits correspondants au budget.

D.11. FORMATION DES ELUS

APPROUVE A L'UNANIMITE les orientations données à la formation des élus de la collectivité, à savoir les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions et les formations favorisant l'exercice de la fonction d' élu (prise de parole, fonctionnement des collectivités locales,...).

PRECISE A L'UNANIMITE :

- que les formations sont organisées à la demande des élus.
- que les demandes de formations sont adressées au préalable au maire qui vérifie leur adéquation avec les orientations précitées, les mutualisations ou stages collectifs possibles en fonction des thématiques et la disponibilité des crédits.
- que l'organisme de formation doit être agréé par le ministère de l'intérieur au titre de la formation des élus.
- que ces dispositions ne font pas obstacles à l'application du droit individuel à la formation.
- que les formations sont ouvertes aux conseillers municipaux du groupe d'opposition.

E.1. ZAC LES PIERRINS – ACCEPTATION DE LA VENTE DE PARCELLES PAR L'EPFR AU PROFIT DE LA SPLA VIASILVA DANS LE CADRE DE LA CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE

DEMANDE A L'UNANIMITE que soit procédé à la revente par l'établissement public foncier de Bretagne à la SPLA VIASILVA des parcelles suivantes, pour un total de 85 368 m² :

Parcelles (références cadastrales)	Contenance cadastrale à acquérir
ZY 67	34 520 m ²
ZY 139	10 235 m ²
ZY 199	5 710 m ²
ZE 129	12 167 m ²
ZE 218	5 245 m ²
ZE 220	5 072 m ²
ZE 75	1 756 m ²
ZE 216	7 571 m ²
ZE 212	3 086 m ²
YC 246	6 m ²

APPROUVE A L'UNANIMITE les modalités de calcul du prix de revient rappelées à l'article 18 de la convention opérationnelle et l'estimation pour un montant trois cent soixante-douze mille cinq cent trente-neuf euros et soixante-et-un centimes hors taxes (372 539,61 € HT) majorée de la perte financière précitée de 97 819,36 € HT soit un total de quatre cent soixante-dix mille trois cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes hors taxes (470 358,97 € HT), à ce jour, susceptible d'évoluer selon lesdites modalités.

APPROUVE A L'UNANIMITE la cession par l'EPF à la SPLA VIASILVA, des biens ci-dessus désignés, moyennant le prix de quatre cent soixante-dix mille trois cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes hors taxes (470 358,97 € HT), plus la TVA au taux et assiette en vigueur.

ACCEPTÉ A L'UNANIMITE de payer, en plus, toute dépense, charge ou impôt que l'EPF aurait à acquitter sur ces biens au titre du portage.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

E.2. DOMAINE ET PATRIMOINE - RUE DU CHENE GERMAIN - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSION ONEREUSE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BB n° 95

PRONONCE A L'UNANIMITE le déclassement du domaine public communal des emprises issues de la parcelle BB n°95p afin de les reverser dans le domaine privé communal et permettre leur cession onéreuse.

ACTE A L'UNANIMITE la cession onéreuse des emprises communales issues de la parcelle cadastrée section BB n°95 au profit de la société SCI Chêne Germain (filiale de la société AETHICA), ou toute autre entité désignée par elle mais expressément validée au préalable par la ville de Cesson-Sévigné. Le montant forfaitaire de cession est fixé à 100 € HT et hors frais par m² vendu, conformément à l'avis de la DGFIP, les droits à construire que représentent les emprises supplémentaires pour le porteur de projet et conformément aux échanges intervenus avec le dit acquéreur. Le montant total de cession est d'environ 2 900 € HT.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire ou son représentant désigné à signer l'ensemble des documents nécessaires pour mener à bien cette cession.

E.3. ZAC LES PIERRINS – AVENANT N°2 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE D' ACTIONS FONCIERES

APPROUVE A L'UNANIMITE le projet d'avenant n°2 à la convention opérationnelle du 9 juin 2011, modifiée par un avenant n°1 du 18 novembre 2016, à passer avec l'EPF Bretagne.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le maire à signer ledit avenant ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

E.4. REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE DOMLOUP – AVIS SUR LE PROJET DE DOCUMENT ARRETE

DONNE UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE (6 élus ne prennent pas part au vote), dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Domloup, sur le projet de document arrêté par son Conseil municipal le 6 mars 2020.

F.1. MANIFESTATION DELICES DE PLANTES 2020 - CONVENTION DE PARTENARIAT

APPROUVE A L'UNANIMITE le plan de financement révisé et les termes de la convention de partenariat avec la société d'horticulture d'Ille-et-Vilaine pour l'organisation du Salon « Délices de Plantes 2020 ».

INSCRIT A L'UNANIMITE, dans les tarifs 2020 du salon, la possibilité de délivrer des entrées gratuites dans la limite de 2 000 places.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent.

F.2. IMPLANTATION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ET D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES PAR LA SOCIETE CELLNEX FRANCE – CONVENTION D'OCCUPATION – SITE DE L'EGLISE

APPROUVE A L'UNANIMITE les termes de la convention d'occupation du domaine privé à intervenir entre la ville de Cesson-Sévigné et la société Cellnex France pour l'implantation d'équipements techniques sur l'église permettant l'évolution de son réseau mobile.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le maire à signer la convention d'occupation du domaine privé ainsi que tout document afférent.

DIT A L'UNANIMITE que les recettes correspondantes seront imputées en section de fonctionnement, art 70323.

G.1. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA MICRO CRECHE « LES P'TITS CŒURS » - APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE

APPROUVE A L'UNANIMITE la convention de concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche « Les p'tits cœurs ».

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire à signer cette convention avec la société PEOPLE & BABY.

H.1. CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS GENERALISTE BIENNAL 2020/2021 DU MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES AU SOUTIEN DE LA COOPERATION DECENTRALISEE CESSON-DANKASSARI

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le maire à solliciter la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) auprès du ministère de l'Europe et des affaires étrangères dans le cadre de l'appel à projets généraliste biennal pour les années 2020 et 2021.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. Le maire à prendre toutes les dispositions utiles en vue de la candidature à l'appel à projets généraliste biennal pour les années 2020 et 2021 qui accompagnent la coopération décentralisée Cesson-Dankassari et à signer les actes subséquents.

I.1. PARTICIPATION FINANCIERE AUX INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

ATTRIBUE A L'UNANIMITE une participation de 2000 € au profit du Syndicat intercommunal de musique et de danse du Suet, pour les interventions en milieu scolaire 2019-2020.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le maire à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération.

PRECISE A L'UNANIMITE que le montant de la participation sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal, compte 6228 « Divers ».

I.2. PROGRAMMATION CULTURELLE ANNEE 2020-2021 ET DECISIONS AFFERENTES

VALIDE A L'UNANIMITE (6 abstentions) le projet artistique et culturel de la saison 2020-2021.

VALIDE A L'UNANIMITE les modalités d'abonnement, de réservation et de billetterie.

VALIDE A L'UNANIMITE les tarifs de partenariats.

VALIDE A L'UNANIMITE les tarifs de l'espace bar.

VALIDE A L'UNANIMITE (6 abstentions) les tarifs de spectacles.

J.1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MODIFIE A L'UNANIMITE le tableau des effectifs de la Ville ainsi qu'il suit :

Nb de postes	Service	Suppression	Création	Date
1	Direction Vie associative sports loisirs	Conseiller principal des APS à temps complet	Conseiller des APS à temps complet	01/06/2020
1	Finances et commande publique	Adjoint administratif à temps complet	Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet	01/08/2020
1	Finances et commande publique	Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet	Attaché à temps complet	01/09/2020
1	Bâtiments	Adjoint technique à temps complet	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	01/08/2020
1	Piscine	Attaché principal	Conseiller des APS	04/08/2020
1	Piscine	Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet	Adjoint technique à temps complet	15/06/2020
1	Rivière sportive	Technicien à temps complet	Educateur des APS à temps complet	01/07/2020
1	Affaires générales	Attaché à temps complet	Rédacteur à temps complet	15/08/2020
1	Affaires générales		Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet	15/08/2020
1	Bâtiments	Adjoint technique à temps complet	Adjoint technique à temps complet	01/08/2020
1	Rivière sportive	Educateur des APS à temps complet	Educateur des APS à temps complet	01/09/2020
1	Ecole des arts	Assistants d'enseignement artistiques principal de 2ème classe à temps non complet (17,5/20ème)	Assistants d'enseignement artistiques principal de 2ème classe à temps non complet (17,5/20ème)	01/09/2020

Nb de postes	Service	Suppression	Création	Date
1	Ecole des arts	Assistants d'enseignement artistiques principal de 2ème classe à temps non complet (9/20ème)	Assistants d'enseignement artistiques principal de 2ème classe à temps non complet (9/20ème)	01/09/2020
1	Ecole des arts	Assistants d'enseignement artistiques à temps non complet (3/20ème)	Assistants d'enseignement artistiques à temps non complet (3/20ème)	01/09/2020
1	Ecole des arts	Assistants d'enseignement artistiques à temps non complet (4,5/20ème)	Assistants d'enseignement artistiques à temps non complet (4,5/20ème)	01/09/2020
2	Bâtiments / Espaces verts	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet	01/07/2020
2	Nettoyage / Véhicules	Adjoint technique à temps complet	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	01/07/2020
2	Restauration / Environnement	Agent de maîtrise à temps complet	Agent de maîtrise principal à temps complet	01/07/2020
1	Ecole des arts	Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (16,25/20ème)	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (16,25/20ème)	01/07/2020
1	Ecole des arts	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (5,25/20ème)	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet (5,25/20ème)	01/09/2020
1	Accueil général	Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet	Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet	01/07/2020
2	Accueil général / Finances	Adjoint administratif à temps complet	Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet	01/07/2020
1	Enfance	Animateur principal de 2ème classe à temps complet	Animateur principal de 1ère classe à temps complet	01/07/2020
1	Enfance	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	01/07/2020
1	Maison de l'enfance	Adjoint d'animation à temps complet	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet	01/07/2020
1	Maison de l'enfance	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (30/35ème)	Adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps non complet (30/35ème)	01/07/2020
1	Enfance	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (29/35ème)	Adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps non complet (29/35ème)	01/07/2020
1	Médiathèque	Adjoint du patrimoine à temps complet	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet	01/07/2020
1	Police municipale	Gardien brigadier à temps complet	Brigadier-chef principal à temps complet	01/07/2020

PRECISE A L'UNANIMITE que les postes du tableau des effectifs ont vocation à être occupés par des fonctionnaires mais peuvent, à défaut, être occupés par des contractuels relevant des articles 3-2 et 3-3 2°) de la loi n°84-53 précitée dans les conditions prévues par la loi.

K.1. BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2019

APPROUVE A L'UNANIMITE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

- sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et de ses annexes,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

ARRETE A L'UNANIMITE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal, conforme au compte administratif de l'ordonnateur, lequel n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

K.2. BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

DESIGNE A L'UNANIMITE Mme Françoise GOBAILLE, 1^{ère} adjointe, en qualité de présidente de séance pour la question portant sur l'examen du compte administratif 2019.

ARRETE A L'UNANIMITE le compte administratif 2019 du budget principal dont la vue de synthèse par section et par chapitre est présentée ci-dessous :

Groupe Section (Libellé)		Dépenses		Recettes		
		BP total 2019 En €	Réalisé 2019 En €	BP total 2019 En €	Réalisé 2019 En €	
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	5 008 999,40	4 723 393,11			
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	11 317 700,00	11 192 719,93			
	65 - Autres charges de gestion courante	999 083,83	949 501,21			
	66 - Charges financières	234 500,00	232 767,84			
	67 - Charges exceptionnelles	89 350,00	82 078,07			
	014 - Atténuations de produits	2 000,00	1 213,00			
	022 - Dépenses imprévues	15 000,00	0,00			
	023 - Virement à la section d'investissement	436 604,77	0,00			
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 923 251,00	1 988 826,31	750 534,00	522 633,90	
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses			3 434 286,00	3 580 415,64	
	73 - Impôts et taxes			12 691 847,00	12 912 993,88	
	74 - Dotations et participations			1 778 418,00	1 906 482,66	
	75 - Autres produits de gestion courante			357 280,00	355 372,79	
	76 - Produits financiers			24,00	24,16	
	77 - Produits exceptionnels			88 400,00	98 713,98	
	013 - Atténuations de charges			25 700,00	67 749,78	
	002 - Résultat de fonctionnement reporté			900 000,00	900 000,00	
	Total Fonctionnement		20 026 489,00	19 170 499,47	20 026 489,00	20 344 386,79
	Investissement	10 - Dotations, fonds divers et réserves	17 591,69	17 591,69	1 304 325,31	1 259 225,31
		13 - Subventions d'investissement			39 213,07	71 108,70
16 - Emprunts et dettes assimilées		746 300,00	744 675,28	4 563 947,39	76 580,00	
20 - Immobilisations incorporelles		769 667,00	331 488,90			
204 - Subventions d'équipement versées		100 000,00	0,00			
21 - Immobilisations corporelles		4 031 854,65	1 983 897,48			
23 - Immobilisations en cours		6 200 183,16	1 151 513,57			
4581 - Opérations sous mandat		78 551,28	63 050,22			
4582 - Opérations sous mandat				100 633,67	49 809,75	
021 - Virement de la section de fonctionnement				436 604,77	0,00	
024 - Produits des cessions d'immobilisations				0,00	0,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		750 534,00	522 633,90	1 923 251,00	1 988 826,31	
041 - Opérations patrimoniales		10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				4 332 206,57	4 332 206,57	
22 - Immobilisations reçues en affectation	5 500,00	0,00				
Total Investissement		12 710 181,78	4 814 851,04	12 710 181,78	7 777 756,64	

K.3. BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2019

APPROUVE A L'UNANIMITE l'affectation définitive du résultat de fonctionnement 2019 du budget principal s'élevant à 1 173 887,32 € sur le budget primitif 2020 selon la ventilation suivante :

- ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 1 173 887,32 €.

K.4. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE DE CESSON-SEVIGNE, LE CCAS ET SES EMS

ADOpte A L'UNANIMITE la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Cesson-Sévigné et le CCAS.

APPROUVE A L'UNANIMITE la convention constitutive.

DIT A L'UNANIMITE que, s'il y a lieu, la commission d'appel d'offres compétente pour choisir les titulaires des marchés sera celle de la ville de Cesson-Sévigné.

AUTORISE A L'UNANIMITE M le Maire à signer ladite convention ainsi que ses avenants successifs et de prendre toutes les mesures liées à son exécution.

K.5. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2020

APPROUVE A L'UNANIMITE la décision modificative n°1 au budget principal.

Budget	Commune					
N°Délibération	2020-BC1					
Crédit à mouvementer					Sens	
Motif de la DM	Opération	Chapit	Libellé nature	DF	RF	
Ajustement de recettes suite à notifications	Hors opération	73	73111-Taxes foncières et d'habitation		35 332,25	
		74	7411-Dotation forfaitaire		14 656,00	
			74834-Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières		314,00	
			74835-Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		16 427,00	
		002	002-Résultat de fonctionnement reporté		729,40	
Ajustement des subventions suite au vote du BP	Hors opération	65	6574-Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes	12 847,54		
Equilibre de la DM par les dépenses imprévues	Hors opération	022	022-Dépenses imprévues (Fontionnement)	54 611,11		
Total général				67 458,65	67 458,65	

Les questions figurant à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21h13

Le prochain Conseil municipal est fixé au :

- 10 juillet 2020 (élections sénatoriales), heure à préciser
- 30 septembre 2020 à 19 h

Le Maire,
Jean-Pierre SAVIGNAC

Publié et affiché le 29 juin 2020